

KAGEMANA Jean
Compte N° 6248/40
B.C.R. Kigali

Gisenyi, le 03 Février 1989



2.3 FEV. 1989

FACTURE N° I/K.J./89.

Le Gouvernement Rwandais (Ministère des Travaux Publics, de l'Énergie et de l'Eau) doit à l'Établissement KAGEMANA Jean la somme de Quatre millions trois cent onze mille cent vingt trois francs rwandais (4.311.123 FRW) pour avoir effectué les travaux de réfection et de peinture sur les Bâtiments Résidentiels de Gisenyi conformément au Bon de commande n° 8/B/89 Bis du 11 janvier 1989 du Ministère des Travaux Publics, de l'Énergie et de l'Eau dont l'original en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: QUATRE MILLIONS TROIS CENT ONZE MILLE CENT VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS.
Soit : $28.740,82 \text{ m}^2 \times 150 \text{ FRW/m}^2 = 4.311.123 \text{ FRW.}$

o.p. 492 du 10-3-89

Fait à Gisenyi, le 03/02/1989

KAGEMANA Jean.-

Pour exécution conforme:

Le Chef de Bureau Entretien des Bâtiments Civils

MUNYANDANAUSA Thomas.-

Kigali, le 06-02-89

Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du 1.911.502.021.506.....

Inscrit sous poste ...1..... du 12/1/89

Kigali, le 2.2.FEV. 1989.....

Le gestionnaire des
NDMAYO Patrice Ngabo

7/3/89

KAGEMANA Jean
Compte N° 6248/40
B.G.R. Kigali

Gisenyi, le 03 Février 1989

Pour réception
Kigali, le 20 FEB. 1989
R. LIBANJE I
Directeur Général
Dir. Gén. des Bâtiments Civils et Habitat
Urbanisme
République Rwandaise

FACTURE N° I/K.J./89.

Le Gouvernement Rwandais (Ministère des Travaux Publics et de l'Energie et de l'Eau) doit à l'Établissement KAGEMANA Jean la somme de Quatre millions trois cent onze mille cent vingt trois francs rwandais (4.311.123 FRW) pour avoir effectué les travaux de réfection et de peinture sur les Bâtiments Résidentiels de Gisenyi conformément au Bon de commande n° 8/B/89 Bis du 11 janvier 1989 du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie et de l'Eau dont l'original en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: QUATRE MILLIONS TROIS CENT ONZE MILLE CENT VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS.
Soit : 20.740,82 m² x 150 FRW/m² = 4.311.123 FRW.

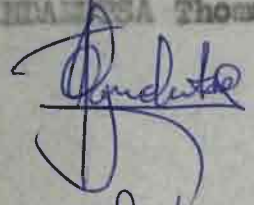
Fait à Gisenyi, le 03/02/1989

KAGEMANA Jean.-



Pour exécution conforme:
Le Chef de Bureau Entretien des Bâtiments Civils

MUNYAHAMUSA Thomas.-



Kigali, le 06.02.89

Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du 19.11.80 20.150.6
Inscrit sous poste 1 du 12/1/89
Kigali, le 2.2.FEV. 1989

Le gestionnaire des
MUNYAHAMUSA Patrice Nshub


REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE BC

BON DE COMMANDE No 8/2/89 bis

Budget ord Article 19M5020213 Littera 06

FOURNISSEUR Kagemana Jean A LIVRER à MINITRAPE

Imprikat

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
28.740,22 m ²	à peindre dont:	150	4.311.123
2.722,28 m ²	Maison Borel		
6.953,04 m ²	Maison Singaye		
3.322,80 m ²	Préfet de Préfecture		
1.130,53 m ²	edt de place		
1.259,51 m ²	s/préfet Sinambanyaye		
1.925,62 m ²	Ex s/p Bagambiki		
1.695,92 m ²	Ex s/p Minami		
2.960,30 m ²	Chef S.R.P.		
1.187,57 m ²	Maison douaniers		
563,97 m ²	Contrôleur des douanes		
609,81 m ²	Receveur des douanes poids lourds		
563,97 m ²	Receveur des douanes Corniche		
1.298,35 m ²	s/Préfet Gatara		
1.221,99 m ²	Procureur		
573,63 m ²	Inspecteur B.C. Urbanisme et Habitat		
751,53 m ²	Surveillant des P.C.H.		

Pour les Préparatif du Sommet de la C.E.P.G.L.

Nous disons: quatre millions trois cent onze mille cent vingt trois francs rwandais

Sur approbation
[Signature]



VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 12 JAN 1989

Visa du service du budget
et du contrôle.

Inscrit fiche mod. I Poste n° 1 du 12/11

Total 4.311.123
Kigali, le 11/11 1989
Le () Gestionnaire de Crédits,
Ndayirako Pauline Ndaye